

## **POURSUITE DES ACTIVITES MALGRE LA PERTE DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL**

### **RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES**

#### **Formulaire**

- Formulaire de déclaration de modification M2

#### **Poursuite des activités malgré la perte de la moitié du capital social**

#### **Pièces justificatives**

##### **POUR LA SOCIETE**

- Un exemplaire du procès verbal certifié conforme par le représentant légal décidant la poursuite des activités
- Un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de parution (pour les SNC) ou copie de la demande de parution (texte complet), revêtue du cachet du journal et de la date de parution.

#### **Reconstitution des capitaux propres**

#### **Pièces justificatives**

##### **POUR LA SOCIETE**

- Un exemplaire du procès verbal certifié conforme par le représentant légal constatant la reconstitution des capitaux propres.
- Un exemplaire du procès verbal certifié conforme par le représentant légal décidant la modification.

##### **AUTRES PIECES**

- Un pouvoir.

**PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** (chèque bancaire ou mandat uniquement) : 76.01 Euros

**PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU CFE POUR FACILITER ET SIMPLIFIER VOS  
DEMARCHES : 70 €**

Vous êtes reçu en rendez-vous, vous bénéficiez d'un conseil personnalisé. Votre formalité est traitée immédiatement (pas de formulaire déclaratif à remplir). Votre interlocuteur vous assure un suivi personnalisé. Vous avez la garantie d'un dossier conforme.

#### **Nous contacter :**

Centre de Formalités des Entreprises - CFE  
2, cours Monseigneur Roméro - CS 50135  
91004 ÉVRY Cedex

Tél : 01 60 79 91 91 Fax : 01 60 79 91 64 Courriel : [scfe-991@essonne.cci.fr](mailto:scfe-991@essonne.cci.fr)